



Succession après divorce

Par **telise**, le **28/01/2018** à **11:46**

bonjour, mon ex mari et moi même sommes divorcés depuis 2013 pour absence de vie commune. Nous n'avons pas liquidé les biens de la communauté qui sont composés de biens immobiliers estimés à 900 000 euros . Nous avons 3 enfants majeurs (et ni l'un ni l'autre d'enfants d'autres lits) et nous serions d'accord pour effectuer une donation de nos biens aux enfants avec réserve d'usufruit pour nous.. Quelles démarches effectuer , quel coût cela peut-il avoir ?
merci pour votre réponse
cordialement,

Par **Visiteur**, le **28/01/2018** à **11:54**

Bjr,
3 enfants à 100.000€ d'abattement de la part de chaque parent = 600.000€ d'abattement.
Si vous avez entre 51 et 61 ans, la valeur de la nu-propriété est de 60%, (540k€) donc pas de droits à payer.
Uniquement les frais d'actes et enregistrement.
Rendez vous chez votre notaire.